

## Compte rendu du conseil municipal Séance du 7 octobre 2021

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Anais TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Mathieu LAURAIN, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

Excusés : Lydie EXTIER-PONS (procuration à Y. HERZIG), Rodolphe EZNACK (procuration à B. MATEOS), Stratos TSALAPATIS (procuration à N. BOURGEOIS), Nathalie GRAVIER (procuration à M. TERRIER), Romain GAILLARD (procuration à C. CHARTON).

Absents : Syve-Line TAN

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Muriel BRUGNOT comme secrétaire de séance.

### 2. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2021

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 25 mai 2020.

M. le Maire détaille les différentes DIA reçues depuis le dernier Conseil Municipal. Il développe les deux DIA pour lesquelles la commune souhaite faire valoir son droit de préemption :

- 5, avenue des Iles 165 000 € (maison + terrain). M. le Maire rappelle que la propriété est située dans le périmètre du rond-point de la salle des fêtes. L'acquisition de la parcelle pourrait permettre de revoir l'aménagement du rond-point et la création de places de stationnement autour de la salle des fêtes.
- 6, montée de la Paroche 410 000 € (maison + terrain). M. le Maire précise que cette acquisition permettrait de mettre en œuvre une opération d'aménagement d'ensemble afin de réaliser un équipement public, agrandissement de la place du 8 mai 1945 et création de places de stationnement. A proximité immédiate de l'école élémentaire Jacques Prévert et du site de la Sathonette qui accueille l'ALSH et le restaurant scolaire, cet espace pourrait permettre de réaliser des équipements utiles pour les mauriciens.

M. le Maire ajoute que la commune a le budget lui permettant de faire ces acquisitions sans l'intervention de l'EPF de l'Ain. Il affirme la volonté de la municipalité de préserver les intérêts fonciers de la commune. Le maire conclut en alertant les élus sur d'autres terrains à vendre sur la montée de la Paroche et la nécessité de mettre en place des règles urbanistiques afin de parer au risque d'ultra densification du secteur.

Intervention de C. JUFFET

La délibération n'est pas soumise au vote.

#### **4. AFFAIRES GENERALES**

##### **4.1 Rapport de gestion pour l'année 2020 sur l'activité et les résultats de la SEGAPAL**

**Rapporteur : P. GOUBET**

M. le Maire présente le rapport annuel de gestion de la SPL SEGAPAL avec le support d'un diaporama et précise que la commune est devenue actionnaire de la société en 2016 afin de pouvoir faire appel aux services de l'entreprise dans le cadre de missions spécifiques telles que l'entretien des espaces verts. M. le Maire précise que 2020 est la deuxième année en DSP pour la SEGAPAL.

Les activités de la SEGAPAL sont centrées sur l'animation du Grand Parc même si l'entreprise cherche à trouver des recettes complémentaires notamment en ce qui concerne le suivi et la gestion des plages en sable de l'Atoll. L'année 2020 du fait de la crise sanitaire et des confinements est une année particulière. C'est la première année depuis 2004 où l'exercice est déficitaire (50 k€ soit moins de 1% du chiffre d'affaires). 75% des recettes ont été effectives quand 89% des dépenses ont dû être assumées. Néanmoins, l'activité durant l'été a permis de maintenir des recettes importantes. C'est surtout dans l'accueil des groupes que la baisse d'activité s'est vraiment fait sentir.

Interventions de Messieurs JUFFET et CHARTON

**Le conseil municipal prend acte du rapport.**

#### **5. FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE**

##### **5.1 Exercice 2021 – Budget principal – Décision modificative n°2**

**Rapporteur : D. JUHEN**

D. JUHEN explique que cette décision modificative est liée à la nécessité de régulariser certaines dépenses faites ou à venir. Tout d'abord, il explique que des crédits avait été inscrits en investissement pour la réparation des jeux de l'école maternelle mais que ceux-ci doivent finalement apparaître en fonctionnement.

De plus, il précise que certains projets démarrés en cours d'année nécessitent d'ajuster les montants prévus, c'est le cas par exemple des travaux sur le chemin de Thil et le parking « Branly ». En outre, en prévision des coûts liés aux études qui doivent être réalisées dans le cadre du réaménagement de la RD 1084 les montants prévus doivent être réévaluer.

Par ailleurs, comme le Maire l'a évoqué dans la présentation des DIA, il convient d'inscrire au budget les frais d'acquisition de la parcelle AD2 (achat + honoraires). De même, il est nécessaire, à la demande du Trésor Public, d'ajuster le montant des honoraires pour l'achat de la parcelle de l'évêché. Enfin, une très légère augmentation de crédit est souhaitée pour permettre la réalisation de caveaux au cimetière.

Interventions de Messieurs CHARTON et MATEOS

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

##### **5.2 Demande de subvention auprès de l'Etat et de la région AURA pour la modernisation du parc d'éclairage de 9 bâtiments communaux**

**Rapporteur : D. JUHEN**

D. JUHEN rappelle que les travaux de modernisation des éclairages de l'ensemble des bâtiments municipaux doivent débiter prochainement. Le coût total des travaux est de 98 075 € HT.

M. MONCHANIN demande si la commune restera maître de ses décisions si les autres communes venaient elles aussi à se lancer dans ce projet. M. le Maire confirme que la maîtrise d'ouvrage reviendra aux communes.

Mme DIAS interpelle sur l'occupation du parking de l'Âne par les bungalows liés à la construction du projet Signature. Elle demande si l'entreprise verse une location pour l'utilisation du parking. M. le Maire précise que l'entreprise ne paie pas de location mais qu'elle paie une taxe d'aménagement dans le cadre de son projet immobilier.

Mme DIAS demande ce qui est prévu au niveau du restaurant de la Mandoline. M. le Maire précise que les travaux sont liés à la rénovation du restaurant qui réouvrira ses portes début Janvier.

Mme DIAS ajoute qu'elle est favorable à la participation des enfants de l'ALSH à l'opération de collecte de déchets dans le parc de Sathonette et plus largement sur la commune dans le cadre de la semaine bleue. Mais elle interpelle les élus sur la saleté de la zone commerciale de Beynost !

M. MONCHANIN explique que les projets de nettoyage avec les enfants se font en lien avec les services propretés de la CCMP. M. le Maire explique que sur la zone commerciale, seul le chemin partant du rond-point jusqu'à l'entrée des parkings est d'intérêt communautaire, le reste appartient aux entreprises commerçantes. La CCMP n'a donc aucun moyen d'action sur les propriétaires privés.

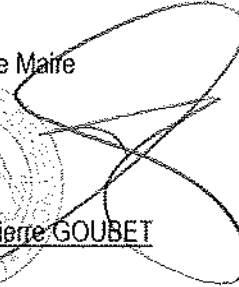
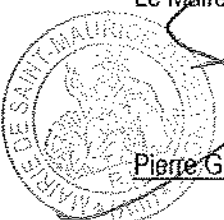
M. MONCHANIN présente le projet du conseil jeunes citoyens avec notamment l'élection des premiers conseillers qui se tiendra le 21 octobre 2021 en Mairie avec la mise en place d'un vrai bureau de vote pour les enfants électeurs (CE2, CM1 et CM2). Les résultats seront promulgués le vendredi 22 octobre 2021 à l'école.

M. le Maire informe que « l'ancien garage » situé sous la Mairie est mis en location auprès de la Croix-Rouge. Parallèlement, les travaux d'aménagement vers les nouveaux garages sont en cours de chiffrage.

Enfin M. le Maire informe qu'une discussion a eu lieu en bureau communautaire concernant l'organisation des vœux et que ceux de Saint-Maurice-de-Beynost se tiendraient le vendredi 7 janvier 2021.

La séance est levée à 21h

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 11 octobre 2021

Le Maire  
  
Pierre GOUBET  


Il explique que la commune souhaite solliciter l'Etat et la Région pour participer au financement de ces travaux. En effet, l'Etat au travers la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) et la Région avec son plan de relance sont susceptibles de répondre favorablement aux demandes de subventions à hauteur maximum de 30% du coût des travaux hors taxe pour l'Etat et 50% pour la Région. Le solde serait à la charge de la commune. Le Plan de financement proposé tient compte de cette répartition.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Tableau des emplois permanents de la commune au 1<sup>er</sup> novembre 2021 : Modification du tableau Rapporteur : P. GOUBET**

M. le Maire explique qu'un travail pour faire évoluer le nombre de berceaux au sein de la crèche a été mené par les services, en lien avec les services du Département de l'Ain et la Caisse d'Allocations Familiales. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la capacité d'accueil sera portée de 41 à 45 places. Afin de maintenir un accueil de qualité et de répondre aux normes d'encadrement en vigueur, cette augmentation du nombre de places doit s'accompagner du recrutement d'une auxiliaire de puériculture. Lors du dernier Comité Technique en date du 20 Septembre 2021, cette proposition a reçu un avis favorable. Le conseil municipal valide la création d'un poste supplémentaire d'auxiliaire de puériculture à temps complet.

Intervention de M. MONCHANIN

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **7. URBANISME**

### **7.1 Acquisition foncière parcelle AD 2**

**Rapporteur : E. GUILLET**

E. GUILLET explique que la commune souhaite préempter la parcelle AD2 appartenant à M. Giupponi car celle-ci présente plusieurs intérêts pour la commune. En effet, située entre la place du 8 mai 1945 et l'EHPAD « les Mimosas », l'acquisition de cette parcelle pourrait permettre la mise en œuvre d'une opération d'aménagement d'ensemble afin de réaliser un équipement public : Agrandissement de la place publique du 8 mai 1945 et création de places de stationnement. A proximité immédiate de l'école élémentaire Jacques Prévert et du site de la Sathonette qui accueille l'ALSH et le restaurant scolaire, cet espace pourrait permettre de réaliser des équipements utiles pour les mauriciens. Le service des Domaines, sollicité pour donner une valeur vénale, a estimé que le prix du bien était de 410 000 €. Les frais d'acte notarié et de publicité seront à la charge de la commune. Cette proposition, transmise au propriétaire, a été acceptée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **8. Questions des conseillers et informations diverses**

M. le Maire explique que les Conseillers départementaux du canton ont précisé lors du Bureau Communautaire du 7/10/2021 que le Département de l'Ain pourrait participer de manière relativement importante au financement de la réhabilitation de la RD 1084. Cela permettrait sans doute de prolonger le financement auprès des autres communes traversée par la RD 1084 (Beynost, Miribel, Neyron). La CCMP pourrait aussi se rattacher à ce projet, et contribuer ainsi, à l'uniformisation des études ente les communes concernées.